



---

# 3 minutes pour les jeunes

---

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,  
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

*La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de trois minutes. Il vous apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance ou la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question, par courriel ([ekkj-cfej@bsv.admin.ch](mailto:ekkj-cfej@bsv.admin.ch)) ou par téléphone (031 322 92 26).*

*En vous souhaitant une excellente session d'hiver 2012,*

*Pierre Maudet, président de la CFEJ*

---

## **La hausse des taxes d'études menace l'accès à la formation supérieure**

**La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) s'inquiète des discussions en cours sur les taxes d'études. Elle a averti les responsables des EPF, des Universités et des Hautes écoles spécialisées (HES) des dangers que représente leur hausse. La CFEJ demande que la Confédération et les cantons respectent leur engagement d'assurer une formation initiale aux jeunes selon leurs aptitudes. Sans compensation par un système de bourses étendu, une augmentation des taxes d'études menacerait l'accessibilité de la formation supérieure.**

### **La Constitution garantit l'accès à la formation**

Les discussions portant sur une éventuelle hausse des taxes d'études inquiète la CFEJ, car elles touchent une question fondamentale, celle de l'accès à la formation. Dans la Constitution fédérale, la Confédération et les cantons s'engagent à ce que les enfants et les jeunes puissent bénéficier d'une formation initiale correspondant à leurs aptitudes (art. 41 Cst.). Pour la CFEJ, il est très important que ce principe soit respecté jusqu'au niveau de la formation supérieure, en évitant notamment que les capacités financières des jeunes et de leur famille ne deviennent un critère déterminant l'accès aux études de niveau tertiaire.

### **L'augmentation des taxes crée plus de problèmes qu'elle n'en résout**

Pour la CFEJ, une augmentation significative des taxes d'études aurait des conséquences néfastes sur la situation économique de nombreux étudiants. Elle aurait un impact particulièrement négatif pour les jeunes provenant de milieux défavorisés, mais aussi pour les familles de la classe moyenne ayant à charge plusieurs enfants en formation. Des taxes élevées induiraient une sélection des étudiants en fonction de leur situation économique et non en termes d'aptitudes personnelles, réduisant ainsi les chances d'accès à la formation supérieure.

La CFEJ est persuadée qu'une hausse des taxes ne contribuerait pas à répondre aux problèmes de financement évoqués par les hautes écoles. Actuellement, les émoluments des étudiants couvrent moins de 1% des charges des EPF. Même un doublement des taxes ne conduirait donc pas à un relèvement sensible de leurs revenus. La situation est analogue pour les universités et HES. Par contre, les coûts engendrés par un rallongement de la durée d'études des étudiants exerçant une activité lucrative alourdirait la facture des pouvoirs publics.

La CFEJ a donc exhorté les responsables des hautes écoles à renoncer à des augmentations significatives des taxes d'études. Des alternatives plus favorables aux jeunes sont à trouver pour répondre aux problèmes de financement et d'effectifs rencontrés par les hautes écoles. Si des augmentations de taxes devaient être malgré tout décidées, des mesures d'accompagnement seraient nécessaires, principalement l'introduction au niveau national, d'un système de bourses étendu et harmonisé sur le plan matériel et formel.